

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 4 avril, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de mariages- 2 place de l'Hôtel de Ville à Condé-en-Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le jeudi 20 mars 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés et publiés à la mairie le jeudi 20 mars 2025.

**Sont présents les conseillers municipaux suivants :** Benoît BALAIS, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Valérie CATHERINE, Frédérique CLOTEAU, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Flavien DELÉTRE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nadine LECHATTELLIER, Alain LEQUERTIER, Arnaud MOREAU et Hervé PONDEMER.

**Ont donné pouvoir :**

Xavier ANCKAERT à Patrick FENOUIL  
Pascal BILLARD à Patrick BILLARD  
Sylvain DELANGE à Hervé PONDEMER  
Marie-Danielle DUPONT à Jean-Daniel GOUDIER  
Jean ELISABETH à Brigitte LAIR

Najat LEMERAY à Alain LEQUERTIER  
Nathalie LENEVEU à Nathalie COLLIBEAUX  
David OLIVIER à Frédérique CLOTEAU  
Anne ROELANDT à Flavien DELETRE

Accusé de réception en préfecture  
014-200056877-20250404-25\_07077-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2025  
Date de réception préfecture : 15/04/2025

**Absent excusé :** /

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 7-10
- en exercice : 29	- pour : 29	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 20	- contre : 0	
- votants : 29	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 24 février 2025 a été adopté à l'unanimité		

**DEL.2025-023 - Renouvellement d'adhésion aux associations pratiquant un appel de cotisation**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La cotisation versée chaque année à certaines associations faisait l'objet via chorus d'une facture de cotisation émanant de l'association, néanmoins, il a été rappelé par la DGFIP qu'une délibération du conseil municipal actant l'adhésion de la commune est obligatoire.

L'adhésion de la commune à ces associations remontant à de très nombreuses années, il n'avait pas été retrouvé de délibération d'adhésion.

Aussi lors de sa séance du 8 avril 2024, par délibération n°DEL.2024-031, le conseil municipal a approuvé l'adhésion aux associations listées ci-dessous du n° 1 à 5.

Il est rappelé que deux associations, n°6 et 7, ne figuraient pas dans la liste, or la commune est membre de Dynamia depuis plusieurs années et souhaite adhérer à la Fondation du Patrimoine.

N°	ASSOCIATION	OBJET
1	CAUE	Conseil en architecture, urbanisme et environnement
2	La Fabrique de Patrimoines en Normandie	Réseau des musées de Normandie. Coopération et mutualisation des moyens et connaissances.
3	UAMC (Union Amicale des Maires du Calvados)	Faciliter l'exercice des mandats des adhérents.
4	APOGEES	Centrale de référence à l'économie sociale et solidaire.
5	Association des ludothèques françaises	Accompagnement des ludothèques autour du jeu.
6	DYNAMIA	Accompagnement de personnes éloignées de l'emploi
7	Fondation du Patrimoine	Accompagnement pour la préservation du patrimoine
8	ANDES	Association Nationale des Elus en charge du Sport

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **ACCEPTE** les adhésions aux associations listées dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

Extrait certifié conforme,  
à Condé-en-Normandie, le 4 avril 2025

Le Maire,  
Valérie DESQUESNE

